RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 19935
Numéro SIREN : 841 582 455
Nom ou dénomination : WINALCO

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 115400

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R115400

N° GESTION : 2018B19935

N° SIREN : 841582455

DENOMINATION : WINALCO

ADRESSE : 57 Rue Pergolese 75116 Paris

DATE D'ACTE : 28-12-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

WINALCO

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros

Siège social : 57 Rue Pergolèse – 75116 PARIS

R.C.S PARIS 841 562 455

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit,

Le 28 décembre, à 10 heures

Les Associés de la Société WINALCO,

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros, divisé en 10.000 actions de 10 Euros de valeur nominale chacune,

Se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire,

Sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée, lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre COGNEE, Président de la Société.

Le Bureau se complète en désignant comme Secrétaire, Monsieur Dominique COGNEE.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau, soussignés, permet de constater que les Associés présents ou représentés, possèdent ensemble au moins la moitié des actions composant le capital social ayant le droit de vote.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses Membres :

1. Le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

2. La feuille de présence à l'Assemblée.

3. Un exemplaire des statuts de la Société.

Déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des Associés au lieu du siège social.

Qu'ainsi les Associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du Commissaire aux Comptes.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Après un échange de vues, sans débat, et personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide de nommer pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023, en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société :

- Le cabinet BECOUZE et ASSOCIES,
  Sis à ANGERS (49100) 1 Rue de Buffon,
  Représenté par Monsieur Jean-Paul MESSIE,
  Inscrit auprès de la Cour d'appel d'ANGERS.

Lequel a d'ores et déjà indiqué accepter lesdites fonctions, et déclarant, l'absence d'incompatibilités ou d'interdictions liées à l'exercice de leur mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale se rapportant à la résolution ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Monsieur Alexandre COGNEE



La Société DC EXPANSION
Monsieur Dominique COGNEE